

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de CAUSSES et VEYRAN

Captage de Montpeyroux

**Avis d'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour :**

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de Causse et Veyran à partir du captage de Montpeyroux,
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.

Le projet présenté par la mairie de Causse et Veyran qui a pour but la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection concernant le captage de Montpeyroux, est soumis à l'enquête publique préalable à l'autorisation délivrée (ou non) par Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Causse et Veyran.

Monsieur Daniel GUIRAUD, Officier supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Causse et Veyran (4 avenue de la République - 34490 CAUSSES ET VEYRAN) pendant **36 jours du vendredi 07 décembre 2012 au vendredi 11 janvier 2013 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

**Le vendredi 07 décembre 2012 de 9H00 à 12H00**

**Le mardi 18 décembre 2012 de 9H00 à 12H00**

**Le vendredi 11 janvier 2013 de 9h00 à 12h00 (fin de l'enquête : 12h00)**

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).